

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57
Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille seize, le quatre février, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Yvelise BOUVIER, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, M. Philippe GASNIER, Mme Sylvie GUERIN, M. Claude LE GAL, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP.

Étaient absents excusés : Mme Sophie BIZOUARD, Mme Betty GODIN, M. Tony LAÏSSOUB, M. Benoit LETELLIER

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Sophie BIZOUARD à Mme Simone MOUZANUIK, Mme Betty GODIN à Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Tony LAÏSSOUB à M Jean-Pierre GLINEL.

Secrétaire : Mme Simone MOUZANUIK

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Simone MOUZANUIK est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2015

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 22

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 5 (membres absents au conseil du 15/12/2015)

Le compte-rendu du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

COMMISSION ENSEIGNEMENT

- Rappel sur le financement de la Grande Section par le syndicat de l'école maternelle suite à la signature de la convention
- Le budget de l'école est habituellement réparti à hauteur de 60 €/enfant pour le fonctionnement et de 60 €/enfant pour les sorties scolaires. Il a été proposé à l'école de faire un budget unique de 120 euros par enfant par année scolaire à partir de 2016.

- Discussions sur l'utilisation du préau pendant l'hiver et les activités pratiquées sur le temps méridien. Depuis le début février, avec l'utilisation de jeux de cour et un accès sous le préau pour y jouer, une ambiance apaisée règne sur la pause méridienne.
- Réforme des rythmes scolaires : point sur les Temps d'Activités Périscolaires - Il manque toujours des animateurs
- Organisation ménage (école, accueil de loisirs)
- Préparation de la rentrée 2016 (cf. courrier DASEN 14 du 18 janvier 2016) – prévision d'effectifs à l'école primaire Charles Huard : 205 élèves (219 élèves en septembre 2015)
- Réforme des programmes de l'école primaire rentrée 2016 - coût moyen des manuels conformes aux programmes : 30 € par élève de cycle II (CP, CE1, CE2) pour 3 ouvrages scolaires – 55 € par élève de cycle III (CM1, CM2) pour 5 ouvrages scolaires (tarifs indicatifs, selon un libraire, d'après un courrier transmis en mairie)
- Préparation du budget 2016 : tarifs garderie

Horaires		Tarifs applicables au 01.09.2014		Propositions tarifs applicables au 01.09.2016	
		1 enfant	2 enfants et plus	1 enfant	2 enfants et plus
Matin	07h30-08h35	2.50 €	2.00 €	2.50 €	2.00 €
Matin	08h00-08h35	2.00 €	1.50 €	2.00 €	1.50 €
Mercredi midi	11h45-12h30	1.60 €	1.30 €	1.60 €	1.30 €
Soir	16h40-18h00	2.10 €	1.90 €	(+ 0.15 €) 2.25 €	(+ 0.15 €) 2.05 €
Soir	16h40-18h30	2.80 €	2.60 €	(+0.10 €) 2.90 €	(+0.10 €) 2.70 €
Soir	Au-delà de 18h30 (*)	2.00 €	2.00 €	2.00 € *	2.00 € *

(*) Par tranche de 5 mn pour limiter les dépassements après 18h30, afin que les parents trouvent une autre solution de garde.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ces propositions de tarifs pour la garderie périscolaire

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'augmentation des tarifs de garderie dans les conditions susvisées et précise que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

COMMISSION CIMETIERE : réunion du 12 janvier 2016

- Aménagement du cimetière (projection du plan). Il s'agit de l'aménagement de nouvelles allées pour installer des concessions. Sauf circonstances exceptionnelles, la proposition d'aménagement doit permettre de proposer des concessions pour les 4 années à venir.
- Suppression de la concession cinquantenaire (Compte tenu des remarques lors du conseil municipal précédent et après réflexion, la commission a décidé de ne pas représenter ce point en conseil municipal)
- La commission propose de mettre en œuvre la procédure de reprise des concessions en état d'abandon
- tarifs concessions (cf. point sur les tarifs des locations de l'ordre du jour)

COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-ACCESSIBILITE-TRAVAUX-VOIRIE

- P.L.U. : la réunion prévue initialement le mercredi 20 janvier 2016 a été reportée à une date ultérieure
- **Réunion du 28 janvier 2016 :**
 - ✓ M. GLINEL indique qu'une réflexion a été engagée pour proposer une solution alternative aux coussins implantés après l'entrée de ville Rue de Biganos et qui font l'objet d'une demande de retrait suite à une pétition. Les représentants des pétitionnaires ont été invités en commission « Travaux » afin d'étudier les solutions qui peuvent être proposées.
M. Olivier FRIMOUT propose de faire des essais avec des véhicules agricoles avant l'implantation de nouveaux aménagements routiers.
 - ✓ Nous avons reçu le 1^{er} février dernier le comptage routier et l'analyse de la vitesse effectués par l'Agence Routière Départementale. L'analyse générale fait ressortir que les vitesses pratiquées sont proches des limites réglementaires.
 - ✓ Aménagement du Centre Bourg : projet parking RD 562A devant la pharmacie (syndicat routier)
 - ✓ Réhabilitation de l'ancien collège : projet communautaire d'un pôle enfance jeunesse (CAUE)
Une étude de faisabilité a été réalisée avec le CAUE (7 hypothèses – coût global d'investissement estimé de 1 291 000 € HT à 1 356 000 € HT).
Bien que ce projet ne soit pas inscrit dans les orientations du Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne, cette étude constitue une base de réflexion sur la faisabilité d'un investissement pour un équipement dédié, sa rationalisation et ses possibilités de rationalisation. Elle marque également la nécessité de réfléchir objectivement à la définition des intérêts de notre territoire.
 - ✓ Fleurissement grillage du collège Guy de Maupassant (travaux en régie)
 - ✓ Rétrocession des voiries
 - ✓ Achat d'une tondeuse : devis
 - ✓ Mise à jour des plans du pluvial avec recollement de l'existant (devis en attente)
 - ✓ Mise aux normes électriques de l'église et des annexes
 - ✓ Ecole de musique : travaux peinture et sol couloir et toilettes RDC
 - ✓ Continuité du cheminement piéton devant l'école
 - ✓ Affaires diverses.

M. GLINEL demande l'avis du conseil municipal sur l'éclairage public. Selon les estimations du SDEC-Energie, 1h d'extinction de l'éclairage public dans une année, c'est une économie approximative de 2100 €. Il s'en suit un débat sur les extinctions de l'éclairage public pratiquées dans d'autres communes et sur les économies d'énergies qui peuvent être réalisées.

Avec 18 voix pour et 1 contre, les conseillers décident que cette question soit approfondie et qu'une étude permette d'en mesurer les avantages et les inconvénients

COMMISSION FINANCES

Certificat administratif : décision du maire. Madame le Maire indique qu'un virement de crédit a été effectué, par certificat administratif en date du 17 décembre 2015, pour transférer la somme de 4 000 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) vers le chapitre 014 (atténuation de produits) afin de pallier l'insuffisance de crédits sur l'article 73923 (versement sur Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources-FNGIR)

Prochaine réunion de la commission prévue le jeudi 17 mars à 18 h 30 (salle du conseil)

A l'ordre du jour de cette commission, Mme LEMAITRE présentera les résultats de l'analyse financière prospective et rétrospective menée avec un cabinet d'étude en parallèle de la préparation budgétaire. Cette analyse doit permettre de voir précisément les marges de manœuvres et la capacité financière de la commune pour porter ses projets d'investissements et notamment le projet de la nouvelle école.

COMMISSION GESTION DES PERSONNELS

M. METAIRIE indique au conseil municipal que la commune a reçu une demande de renouvellement de la décharge syndicale d'un agent administratif à temps complet (35/35^{ème}) pour une période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2016. Nous avons également reçu une demande de décharge syndicale à temps partiel (7/35^{ème}) pour un agent technique qui pourrait selon le syndicat peut-être se transformer en deux

jours par semaine à partir de septembre 2016. Une rencontre a eu lieu avec les représentants de la CFDT, le vendredi 15 janvier 2016 pour évoquer ces différents points. Il est précisé que le temps de décharge est remboursé à la commune par le Centre de Gestion.

Compte tenu de ces différentes décharges, la commune réfléchit à l'organisation qui peut être mise en place et notamment se pose la question de recruter pour compenser la diminution de personnel.

Le syndicat nous a également demandé à pouvoir bénéficier d'un local à raison d'une fois par mois.

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN AGENT

Il s'agit de régulariser une situation qui conduit à payer des heures complémentaires à un agent depuis 4 à 5 ans. Cet agent est à temps non complet à 34/35^{ème}. Le nombre d'heures complémentaires payées est équivalent au passage à 35/35^{ème}.

Il est nécessaire de délibérer pour modifier la durée hebdomadaire de service de cet agent pour le passer à 35/35^{ème}.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de modification de durée hebdomadaire de service de cet agent et autorise Madame le Maire à passer tous actes s'y rapportant.

AVANCEMENT DE GRADE – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ERE} CLASSE

Un agent technique 2ème classe remplit toutes les conditions pour un avancement de grade en tant qu'adjoint technique 1ère classe. Afin de promouvoir cet agent méritant, Madame le Maire, demande l'autorisation du conseil municipal de créer le poste d'adjoint technique 1ère classe.

Le Comité Administratif Paritaire du Centre de Gestion a été saisi sur cette proposition d'avancement. En cas d'avis favorable lors de sa prochaine réunion du 9 février, Madame le Maire pourra prendre un arrêté d'avancement de grade pour cet agent.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et autorise Madame le Maire à passer tous actes s'y rapportant.

COMMISSION INFORMATION – COMMUNICATION : réunion du jeudi 21 janvier 2016

- Bilan sur la mise en œuvre du dernier bulletin communal couleur (décembre 2015)
- Prévision prochain bulletin
- Compte-rendu du rendez-vous du 6 janvier dernier avec l'Association C'est Coisel ?
- Réflexion sur la mise en place d'un panneau d'affichage pour les associations sur le parking de l'école et rappel sur la politique de lutte contre l'affichage sauvage
- 2ème édition pour la Saint Valentin : mise en œuvre
- Affaires diverses.

TOURNOI BADTWIN CHALLENGE – 6^{EME} EDITION – 12 ET 13 MARS 2016 – TROPHEES

Comme chaque année, l'USSA badminton organise le tournoi Badtwin Challenge. Ce sera la 6^{ème} édition et il aura lieu les 12 et 13 mars prochain. Les organisateurs ont toujours souhaité en faire un évènement sur le territoire en proposant aux 3 communes (May sur Orne, Saint André sur Orne et Saint Martin de Fontenay) d'offrir les trophées de combativité. C'est une reconduction de l'action menée jusqu'à présent.

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 1

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'offrir les trophées de la combativité et autorise Madame le Maire à passer tous actes s'y rapportant.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE

- Conseil d'administration du collège du jeudi 28 janvier 2016
- La journée d'adaptation des CM2 au Collège est remise en place
- Réforme du collège : mise en place des horaires respectant une pause méridienne d'au moins 1h30. Le Principal du Collège sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour les modifications à apporter aux horaires d'ouverture du collège Guy de Maupassant selon le tableau ci-dessous :

1 ^{ère} sonnerie	8 h 25	
M1	8 h 30	Début des cours
M2	9 h 25	
Récréation	10 h 20 – 10 h 40	
M3	10 h 40	
M4	11 h 35	1 ^{ère} pause méridienne
	12 h 30	2 ^{ème} pause méridienne
S1	13 h 05	1 ^{ère} reprise
S2	14 h 00	2 ^{ème} reprise
Récréation	14 h 55 – 15 h 10	
S3	15 h 10	
S4	16 h 05	
Fin des cours	17 h 00	

Ces horaires seraient appliqués sur les 5 jours de la semaine avec, pour le mercredi, la fin des cours à 12 h 30. En résumé,

	AVANT		APRES
	L Ma J V	mercredi	L Ma Me J V
1 ^{ère} sonnerie matin	8 h 35	8 h 25	8 h 25
Fin des cours matin	12 h 30	12 h 20	12 h 30
Fin des cours soir	15 h 55 et 16 h 50		16 h 05 et 17 h 00

SYNDICAT DU COISEL – REUNION DU 17 DECEMBRE 2015

- Tarifs de location des salles

FORMULE DE LOCATION	PETITE SALLE		GRANDE SALLE	
	Habitants	Hors communes	Habitants	Hors communes
Journée lundi au jeudi 8h00 – 6h00 lendemain	170,00 €	250,00 €	280,00 €	490,00 €
Vin d'honneur (lundi au jeudi) 8h00 – 21h00	110,00 €	200,00 €	200,00 €	400,00 €
Week-end Samedi - Dimanche Noël ou jour de l'An	300,00 €	450,00 €	450,00 €	850,00 €
Forfait pour les 2 salles pour le week-end	650,00 €	1 200,00 €		
Associations locales 1 fois/an Journée	80,00 €		170,00 €	

ENGAGEMENT DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (lecture et diaporama), lesquelles permettent sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant que les dépenses d'investissements proposées, ci-dessous, ne peuvent attendre le vote du budget et nécessitent l'autorisation du conseil municipal.

CHAPITRE	BP 2015	Limite des 25 %	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	139 900 €	34 975 €	Total = <u>6 090 €</u> 139 900 € 4,35 %
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	412 808.92 €	103 202.23 €	Total = <u>32 669,20 €</u> 412 808.92 € 7,91 %
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	15 000 €	3750 €	
TOTAL	567 708.92 €	141 927.23 €	<u>6090 + 32 669,20</u> 567 708,92 6,83 % des investissements 2015

Nature de l'investissement	Chapitre	Imputations	Montant € TTC	
Relevé topographique	20	2031	768	Total = <u>6 090 €</u> 139 900 € 4,35 %
Etude classement et déclassement	20	2031	5322	
Rideaux école	21	21312	1092.12	Total = <u>32 669,20 €</u> 412 808.92 € 7,91 %
Sèche mains	21	2158	2330.52	
Renouvellement poteau incendie (CISE TP)	21	21568	2220	
Remise en état poteau incendie (SAUR)	21	21568	1112.27	
Devis mise en conformité ERP	21	21318	18025.29	
Matériel élagage : Taille haie perche + rallonge Débroussailleuse	21	2158	1389	
Aménagement du cimetière	21	2113	6500	

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire :

- à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

TARIFS DES LOCATIONS, DROIT DE PLACE, CONCESSIONS FUNERAIRES

Mme le Maire précise au conseil municipal que les différents tarifs présentés dans le tableau, ci-dessous, n'ont pas été revalorisés depuis février 2014, sauf pour la salle REVEL (fin 2014), pour les

droits de place et pour le jardin du souvenir (début 2015). Il est proposé au conseil municipal d'augmenter ces tarifs de 2 % arrondis le cas échéant à l'entier supérieur.

		2014	2015	2016
<i>Location de matériel</i>		+ 1.5 %	0%	+ 2 %
<i>Droit de place (camion outillage...) Forfait à la journée</i>		31.00 €	31.00 €	+ 2 %
<i>Droit de place commerce non sédentaire (le m2 pour /3jours/semaine)</i>		0.75 €	(*) 1.00 €	+ 2 %
<i>Stationnement forains</i>	<i>Occasionnel / par jour de stationnement</i>	3.50 €	3.50 €	+ 2 %
	<i>Habitation mobile – fête communale</i>	28.00 €	28.00 €	+ 2 %
<i>Tarifs funéraires adultes</i>	<i>Concession 15 ans</i>	107.00 €	107.00 €	+ 2 %
	<i>Concession 30 ans</i>	319.00 €	319.00 €	+ 2 %
	<i>Concession 50 ans</i>	530.00 €	530.00 €	+ 2 %
<i>Tarifs funéraires enfants</i>	<i>Concession 15 ans</i>	70.00 €	70.00 €	+ 2 %
	<i>Concession 30 ans</i>	213.00 €	213.00 €	+ 2 %
	<i>Concession 50 ans</i>	353.00 €	353.00 €	+ 2 %
<i>Columbarium 1 case, dalle granit fournie par la commune</i>	<i>Concession 15 ans</i>	344.00 €	344.00 €	+ 2 %
	<i>Concession 30 ans</i>	520.00 €	520.00 €	+ 2 %
	<i>Concession 50 ans</i>	692.00 €	692.00 €	+ 2 %
<i>Terrain nu pour recevoir un caveau à urne cinéraire</i>	<i>Concession 15 ans</i>	87.00 €	87.00 €	+ 2 %
	<i>Concession 30 ans</i>	263.00 €	263.00 €	+ 2 %
	<i>Concession 50 ans</i>	435.00 €	435.00 €	+ 2 %
<i>Jardin du souvenir</i>		gratuit	50.00 €	+ 2 %
<i>Salle Revel (*) tarifs modifiés par délibération lors du conseil municipal du 21/10/2014 annulant la délibération du 24 février 2014 (*) à compter du 1^{er} octobre 2014</i>	<i>Week-end vendredi samedi dimanche</i>	372.00 €	340.00 €	+ 2 %
	<i>Week-end samedi dimanche</i>	286.00 €	286.00 €	+ 2 %
	<i>Journée</i>	0	143.00 €	+ 2 %
	<i>Vendredi soir</i>	0	85.00 €	+ 2 %
	<i>Vin d'honneur</i>	49.50 €	49.50 €	+ 2 %

Concernant les frais de gardiennage, la commune est en attente de précisions avec une circulaire à venir.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'augmentation de 2 % arrondi à l'entier supérieur des tarifs présentés dans le tableau susvisé et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX ET DU PERSONNEL POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS - ANNEE 2016

Madame le Maire présente la convention tripartite entre la mairie de Saint Martin de Fontenay, la Communauté de Commune de la Vallée de l'Orne et l'UNCMT pour la mise à disposition des locaux et du personnel pour l'accueil de loisirs.

Le conseil municipal doit autoriser le maire à signer la convention.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de convention tripartite et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tous actes s'y rapportant.

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX POUR LE LOCAL JEUNES - ANNEE 2016

Madame le Maire présente la convention entre la Mairie de Saint Martin de Fontenay et la Communauté de Commune de la Vallée de l'Orne pour la mise à disposition d'un local-jeunes.

Le conseil municipal doit autoriser le maire à signer la convention.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de convention et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tous actes s'y rapportant.

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX ET DU PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ECOLE MATERNELLE – ANNEE 2016

Madame le Maire présente la convention entre la Commune de Saint Martin de Fontenay et le Syndicat Intercommunal de l'école maternelle.

Le conseil municipal doit autoriser le maire à signer la convention.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de convention et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tous actes s'y rapportant.

CONVENTION – FOURRIERE POUR ANIMAUX

Madame le Maire présente la convention entre la Communauté d'Agglomération Caen la Mer et la Mairie de Saint Martin de Fontenay pour pouvoir bénéficier de la fourrière animale de Verson régie par Caen La Mer.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de convention et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tous actes s'y rapportant.

COMMISSION DE SECURITE ERP – EGLISE ET ANNEXES

Suite à une demande de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) concernant l'autorisation d'ouverture du Local Jeunes situé sous l'église, Mme le Maire a souhaité le passage de la commission de sécurité. La visite de sécurité a eu lieu le 5 novembre 2015 et la commission plénière le 1^{er} décembre 2015.

La commission a requalifié le complexe « Eglise – Salle du Club de l'amitié – Local Jeunes – Chapelle » en un seul établissement classé en catégorie 3 et a émis un avis défavorable à sa poursuite d'exploitation. Il est précisé également que l'église n'apparaissait pas dans le classement des établissements recevant du public de la commune (ERP)

Un certain nombre de prescriptions particulières ont été relevées :

- La chaudière fioul n'a pas été contrôlée depuis 2011
- Le local qui abrite la cuve fioul n'est pas fermé à clé et doit être muni d'une porte coupe-feu
- L'église n'est pas pourvue d'une alarme de type 4 comme d'un éclairage de sécurité
- Le rapport SOCOTEC a mis en avant la nécessité de remettre aux normes toute l'électricité de l'église.

Dans la mesure où il n'était pas possible de fournir à la DDCS le document demandé, il a été décidé en accord avec la communauté de communes de la Vallée de l'Orne de fermer le local jeunes jusqu'à la remise aux normes de cet ensemble et le passage d'une nouvelle visite de sécurité. Les jeunes sont actuellement accueillis sur les locaux de May sur Orne et Fontenay le Marmion ce qui ne pose aucun problème compte-tenu du nouveau fonctionnement du secteur jeunesse repris en régie depuis le 1^{er} janvier 2016 par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ SMICTOM – plateforme de valorisation des déchets ménagers : les pré-murs du premier bâtiment ont été déposés le 28 janvier 2016. La pose de la première pierre a eu lieu le mercredi 3 février 2016 à 14 h (coût du projet 2 Millions 800 €)
- ✓ Recensement de la population – populations légales : il s'agit des populations légales au 1^{er} janvier 2013 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016
 - Population municipale : 2 575
 - Population comptée à part : 35
 - Population totale : 2 610
- ✓ OFAJ – présentation des Jeunes Ambassadeurs OFAJ actifs dans la région : Aurélien Becquet (reconduction)
- ✓ Maison de retraite la Chênaie : départ prévu en mars

- ✓ APAEI (les Papillons Blancs) - rencontre du mercredi 6 janvier 2016 avec le Président de l'association : projet d'acquisition de l'ex-maison de retraite la chênaie. Début des travaux avril 2016 – arrivée des 28 résidents en septembre-octobre. La commune sera sollicitée pour la garantie d'emprunt.
 - ✓ Arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2016 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive mis en œuvre préalablement à la réalisation du projet prévu par EURIVIM sur Fleury sur Orne, Ifs et Saint Martin de Fontenay
 - ✓ EPHAD Asclépios : constat d'huissier réalisé le 14 janvier 2016 sur le site (permis de construire transféré fin août 2014). Les contentieux en cours sur ce dossier ralentissent l'élaboration de notre PLU
 - ✓ Assemblée Générale de la chorale « La Campanella » du 4 janvier 2016
 - ✓ Assemblée Générale du comité des fêtes du 22 janvier 2016
 - ✓ Informations communautaires :
Fusion : la mission d'étude et d'assistance relative à la fusion des CDC Evrecy Orne Odon et Vallée de l'Orne a été confiée au bureau d'études « CALIA Conseil » et « Stratéal ».
 - Une réunion du bureau communautaire CCVO a eu lieu le 25 janvier 2016.
 - **Le rapport présentant le diagnostic des 2 CDC et des communes sera présenté aux 2 conseils communautaires réunis, le Jeudi 03 mars 2016 à 18h30, à la salle polyvalente de CLINCHAMPS SUR ORNE**
 - Pont du Coudray - 3^{ème} phase de l'étude : l'équipement du Pont du Coudray est un projet phare de notre territoire. L'étude est réalisée par SECHERESSE Consultants
 - Aménagement de la Zone d'activités de Laize la Ville : une consultation a été engagée pour une étude de préfaisabilité du projet
 - Etude de l'AUCAME sur le schéma de maillage des liaisons douces CCVO/EOO
 - ✓ Assemblée Générale de l'Association des Jeunes Martifontains du 16 décembre 2015
- Madame le Maire, remercie le public de sa présence et demande le huis clos pour faire le point sur l'Association des Jeunes Martifontains (AJM).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50
